

des instruments aratoires et du chiffre de la réduction dans chaque cas figurent aux pages 215 à 220 du compte rendu des témoignages du Comité de l'agriculture et de la colonisation.

L'*International Harvester Company* annonça des réductions sur quelque 168 articles. Les réductions consenties par la *Massey-Harris* portaient sur 6 articles et celles annoncées par la *John Deere and Company* s'appliquaient à 103 articles. On a reçu également une lettre de l'*Oliver Farm Equipment Company* indiquant qu'elle effectuait des réductions de prix mais la lettre ne donnait aucun détail à ce sujet. Chaque compagnie affirma que ces réductions faisaient suite aux dégrèvements du tarif annoncés dans le budget de 1936. De plus, l'*International Harvester Company* déclara au Comité que les épargnes acquises à la compagnie par suite de l'abaissement du droit aux termes de l'accord commercial conclu entre le Canada et les Etats-Unis en janvier 1936, et la suppression de la taxe de vente sur les tracteurs non imposables avaient toutes été transmises au consommateur canadien.

Il ressort du témoignage de M. J. K. MacKenzie, représentant de la *Caterpillar Tractor Company*, que par suite de la suppression du droit sur les tracteurs évalués à plus de \$1,400 en janvier 1936, le prix des tracteurs exigé des acheteurs canadiens fut réduit jusqu'à concurrence du montant du droit épargné à la compagnie. Le rabais fut de \$880 pour un tracteur.

Toutes les compagnies, on le remarquera, ont déclaré que les rabais mentionnés ci-dessus étaient accordés sur des instruments importés des Etats-Unis, et ont indiqué que, comme il n'y avait pas de réduction de droits sur les matériaux servant à la fabrication des instruments aratoires au Canada, ceux de fabrication domestique n'étaient pas affectés. Il est difficile au Comité de comprendre un tel résultat, si comme les compagnies l'ont prétendu avec insistance, la concurrence en matière de prix est un facteur très important dans la fixation des prix de vente au cultivateur canadien. Un certain nombre des machines figurant dans la liste de l'*International Harvester Company* comme étant importées des Etats-Unis, et sur lesquelles cette compagnie annonça des rabais résultant de l'épargne du droit de douane, sont fabriquées au Canada par la *Massey-Harris Company*. Il est donc raisonnable de supposer que, si la concurrence dominait dans ce domaine, comme les compagnies l'ont donné à entendre, la Massey Harris et les autres compagnies qui fabriquent ces instruments au Canada seraient forcées d'effectuer une réduction semblable pour soutenir la concurrence du nouveau prix de l'*International Harvester Company*. La Massey-Harris a été incapable de dire au Comité si elle avait effectué un rabais semblable sur ces machines.

Le Comité note aussi que les rabais ont été faits sur des machines qui ne se vendaient pas en grande quantité au Canada. La raison qui incitait l'*International Harvester* à réduire ses prix sur les instruments importés s'imposait également aux autres compagnies américaines telles que la *Deere & Company*, la *J. I. Case Co.*, la *Oliver Farm Equipment Company Limited*, la *Minneapolis-Moline Power Implement Company* et l'*Allis Chalmers Manufacturing Company*. Ces compagnies, considérées dans l'ensemble, fabriquent aux Etats-Unis la série complète des instruments aratoires et exportent au Canada. Elles doivent donc avoir réalisé une épargne de droits sur toute la série, y compris les instruments fabriqués au Canada par l'*International Harvester*, la Massey-Harris et les autres compagnies canadiennes. On penserait donc que la même cause aurait dû produire le même effet et que ces compagnies auraient dû annoncer un rabais sur toute la série des instruments aratoires qu'elles importaient au Canada par l'entremise de leurs organisations canadiennes de vente. Si la chose avait eu lieu et si la concurrence avait eu l'effet que ces compagnies lui attribuent, les compagnies canadiennes à leur tour auraient eu à réduire leurs prix sur toute la série des instruments fabriqués par elles au Canada pour faire face à la concurrence des nouveaux prix des compagnies américaines.